

DÉLIBÉRATION

Du Conseil d'Administration

De l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR)

Séance du jeudi 02 octobre 2025

Délibération n° 2025-10-02

Point 4.6 – Nouvelle bonification indiciaire (NBI) 2025/2026

Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret 93-522 du 26 mars 1993 relatif aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la fonction publique d'Etat,

Vu la délibération 2025-07-03 point 4.1 du CA relative à l'organigramme de l'ENSCR de Rennes,
Vu l'avis favorable à l'unanimité du CSA de l'ENSCR du 11 septembre 2025,

Le Conseil d'Administration examine la proposition de fonctions élues à l'attribution d'une NBI (nouvelle bonification indiciaire) pour l'année universitaire 2025-2026, dans le cadre de la nouvelle organisation de l'ENSCR.

Après en avoir délibéré, les fonctions élues pour l'attribution de NBI en 2025/2026 sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Membres composant le conseil : 24

Membres en exercice : 24

Quorum : 13

Membres présents ou représentés : 23

Présents : 17

Représentés : 6

Votes :

Refus de participer au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

Visa de la présidente
Patricia FOMPEYRINE



Délibération adoptée

Document(s) en annexe au présent extrait : Liste des fonctions élues et nombre de points d'indice nouveau majoré attribués
Extrait envoyé à la Rectrice de la Région académique Bretagne, Chancelière des Universités le 08/10/2025

ANNEXE au projet de délibération n° 2025-10-02 point 4.6
Conseil d'administration de l'ENSCR (2 octobre 2025)

Nouvelle bonification Indiciaire (NBI)

Fonctions éligibles, 2025/2026

Nombre	Fonction	Nombre de points
1	Directrice Générale des Services	25
	<u>Responsables techniques :</u>	
1	Responsable du service Financier	20
1	Responsable du service des Ressources Humaines	20
1	Responsable du service Patrimoine et de la Logistique	20
1	Responsable du service Scolarité et Accompagnement de l'Étudiant	20
1	Responsable du service Informatique	20
1	Responsable du service Recherche Innovation et Partenariats	20
1	Responsable de l'atelier du service Patrimoine et Logistique	15
1	Responsable du service communication	15
1	Responsable des instruments à contraintes particulières	15
10		190

Décret n°93-522 du 26 mars 1993 relatif aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la fonction publique de l'Etat

Décret n° 2020-710 du 10 juin 2020 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux personnels exerçant des fonctions supérieures de direction, d'encadrement ou d'expertise